



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

124. Violent. Emporté.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

il faut alors se défier. Le *courroux* enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité, & qui respire hautement la vengeance ou la punition; il est aussi d'un style plus ampoulé. L'*emportement* n'exprime proprement qu'un mouvement extérieur, qui éclate & fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement.

Le cœur est véritablement piqué dans la *colere*, & il a peine à pardonner, si l'on ne s'adresse pas directement à lui; mais il revient dès qu'on fait le prendre. Souvent le *courroux* n'a d'autre mobile que la vanité, qui exige simplement une satisfaction, parce qu'alors il agit plus par jugement que par sentiment; il en est plus difficile à apaiser. Il arrive assez ordinairement que la chaleur du sang & la pétulance de l'imagination occasionnent l'*emportement*, sans que le cœur ni l'esprit y aient part; il est alors tout mécanique; c'est pourquoi la raison n'est point de mise à son égard; il n'y a donc qu'à céder jusqu'à ce qu'il ait eu son cours.

La *colere* marque beaucoup d'humeur & de sensibilité; celle de la femme est la plus dangereuse. Le *courroux* marque beaucoup de hauteur & de fierté; celui du Prince est le plus à craindre. L'*emportement* marque beaucoup d'aigreur & d'impatience; celui de nos amis est le plus désagréable & le plus dur à soutenir.

124. VIOLENT. EMPORTÉ.

Il me semble que le *violent* va jusqu'à l'action, & que l'*emporté* s'arrête ordinairement aux discours.

Un homme *violent* est prompt à lever la main; il frappe aussi-tôt qu'il menace. Un homme *em-*

porté est prompt à dire des injures, & il se fâche aisément.

Les *emportés* n'ont quelquefois que le premier feu de mauvais; les *violents* sont plus dangereux.

Il faut se tenir sur ses gardes avec les personnes *violentes*; & il ne faut souvent que de la patience avec les personnes *emportées*.

125. COMMANDEMENT. ORDRE. PRÉCEPTÉ. INJONCTION. JUSSION.

Les deux premiers de ces mots sont de l'usage ordinaire; le troisieme est du style doctrinal, & les deux derniers sont des termes de Jurisprudence ou de Chancellerie. Celui de *commandement* exprime avec plus de force l'exercice de l'autorité: on *commande* pour être obéi. Celui d'*ordre* a plus de rapport à l'instruction subalterne: on donne des *ordres*, afin qu'ils soient exécutés. Celui de *précepte* indique plus précisément l'empire sur les consciences: il dit quelque chose de morale qu'on est obligé de suivre. Celui d'*injonction* désigne plus proprement le pouvoir dans le gouvernement; on s'en sert lorsqu'il est question de statuer, à l'égard de quelqu'objet particulier, une regle indispensable de conduite. Enfin, celui de *jussion* marque plus positivement l'arbitraire; il enferme une idée de despotisme, qui gêne la liberté, & force le Magistrat à se conformer à la volonté du Prince.

Il faut attendre le *commandement*; la bonne discipline défend de le prévenir. On demande quelquefois l'*ordre*; il doit être précis. On donne souvent au *précepte* une interprétation contraire à l'intention du Législateur; c'est l'effet ordinaire du commentaire. Il est bon, quelque